

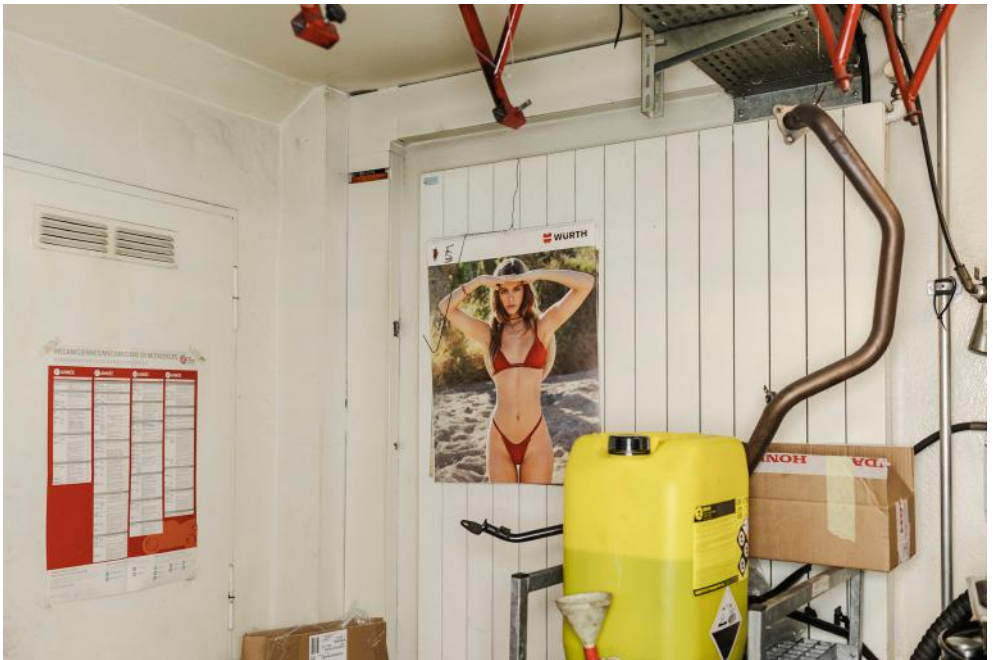
LE BRUIT
ET L'ODEUR

VINCENT ALBERT

LE BRUIT ET L'ODEUR

VINCENT ALBERT









Quand Jacques Chirac prononce sa tristement célèbre phrase sur « le bruit et l'odeur », c'est pour exclure et dénigrer une partie de la population issue de l'immigration. Le bruit et l'odeur auxquels je fais allusion ici sont tout autres et ont un double sens. Alors qu'ils repoussent et irritent la plupart des citoyens, d'autres les revendiquent avec fierté. Pour de nombreux motards, ces bruits assourdissants sont une agréable mélodie et parfois même, l'odeur des échappements, un parfum apaisant.

Dans ce projet photographique, j'ai cherché à comprendre ce qui fait un motard au-delà de son véhicule. Qu'est-ce qui pousse tant de gens à chevaucher une machine exposée aux intempéries sur laquelle ils ont vingt fois plus de chances de mourir qu'en voiture ? Comment ce moyen de locomotion devient un style de vie à part entière avec ses coutumes, ses lieux, son vocabulaire et ses idoles.



















PANIGALE R

BIPOLAR

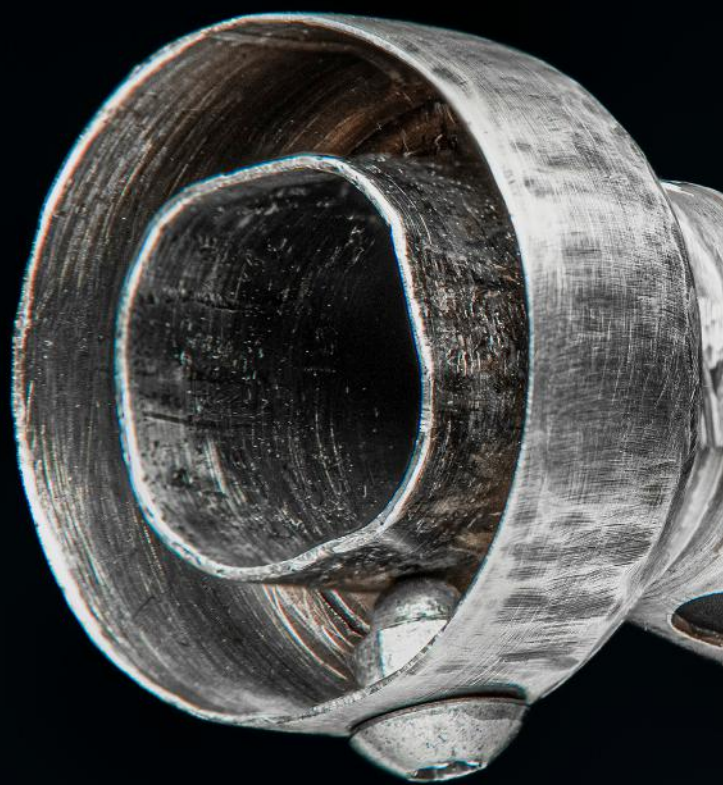
brembo

OHLINS















Aprilia

EX
erland

Aprilia

PGE-3510



PILET & RENAUD
Immobilier
Prestataire

A photograph of a modern, multi-story building with a glass facade, illuminated at night. The building is the central focus of the advertisement.

**A VENDRE /
A LOUER**
500 m² de bureau
divisés en 6^{ts} de
premier des 130 m².
T + 33 (0) 3 20 53 93
www.piletrenaud.fr





Service des contraventions
Chemin de la Gravière 5
Case postale 104
1211 Genève 8

Genève, le 28 juin 2022

Ordonnance pénale n° 5264824

Dirigée contre : Monsieur
Vincent Albert

Date de naissance :
Monsieur,

Attendu que
Dépasser, à
marge d'erre

Vitesse auto
Vitesse mes
Dédution d
Dépasseme

Lieu :
Plaques :
Véhicule :
Dispositions

Attendu que
condamné l

Conformém
dans la pré
paierait pas
Cette peine
certaines c



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Pouvoir judiciaire
Ministère public

Route de Chancy 6B
Case postale 3555
1211 Genève 3

Ref: P/8135/2022 - GPM
à rappeler lors de toute communication.

ORDONNANCE PÉNALE DU 28 JUIN 2022

Il est reproché à Vincent ALBERT, [redacted]
Genève, le 10 octobre 2021, à 15h39, à proximité du num
en direction de l'avenue des Communes-Réunies, circ
immatriculé GE [redacted] à la vitesse de [redacted] km/h, alors que
endroit est de 50 km/h, d'où un dépassement de [redacted] km
déduite).

Par formulaire de reconnaissance d'infraction signé le
reconnu les faits qui lui sont reprochés.

Selon l'extrait du casier judiciaire suisse, le prévenu est s

Infraction commise

Les faits établis sont constitutifs d'infraction
circulation routière (LCR), qui punit
d'une peine pécuniaire, le [redacted]
pour la sécurité [redacted]
l'occurrence [redacted]

REPUBLIQUE
Département c
Service des

Service des con
Chemin de la Gr
Case postale 104
1211 Genève 8

Informations générales
www.ge.ch/contraventions

Ordonnance pén.

Monsieur,

Nous vous prions de bien ve
contraventions à votre encon

Veuillez agréer, Monsieur, nos

9094_AOC_EPSIPOUR_011.OPCON_V2_B_559

9094_AOC_EPSIPOUR_011.OPCON_V2_B_557

Récépissé

Compte / Payable à
CH21 3078 8000 0500 2529 4
Etat de Genève - Service des
contraventions
Chemin de la Gravière 5
1227 Carouge

Référence
10 02314 00033 06466 00535 92667
Payable par
Vincent Albert
[redacted]

Monnaie
CHF [redacted]

Monnaie
CHF [redacted]

Point de dépôt



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Office cantonal des véhicules

Office cantonal des véhicules
Route de Veyrier 85
1227 Carouge

Ref. : 2022_632328 / 01 / 29.09.2002
Mme A. Palmilha-Fernandes - Tél. 022 388 31 31

Monsieur
Vincent ALBERT
[redacted]

Carouge, le 26 septembre 2022

Dépassement de la vitesse maximale autorisée du 10 octobre 2021 à 15:39

Monsieur,

Les autorités de police ont porté à notre connaissance l'infraction visée en ti
des organes de police peuvent aboutir à une mesure ad
du permis de conduire ou une interdiction de

Amende d'ordre N° 122158106 032 8
Monsieur,
Le conducteur
circula
303.1.a

Genève, le 19 avril 2022

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de la sécurité, de la population et de la santé
Service des contraventions



Service des contraventions
Chemin de la Gravière 5
Case postale 104
1211 Genève 8

R CH - 1211 Genève
98.32.100693.01232865

Monsieur
Vincent Albert
[Redacted]

Informations générales
www.ge.ch/contraventions
N°ref : 5299130
A rappeler lors de toute communication

Bordereau après jugement N° 5299130
Monsieur,

Genève, le 14 août 2022

Vous faites l'objet de la décision judiciaire définitive et exécutoire suivante :
Dernière instance ayant statué : Ministère public
Date de la décision : 28.06.2022
N° de la procédure : P/8135/2022

Les sanctions financières et frais suivants sont à votre charge :
Amende
Frais du Ministère public
Total à payer

En cas de non-paiement de l'amende ou de la peine pécuniaire, cette sanction sera exécutée sous forme de peine privative de liberté. Pour toute information complémentaire, il vous appartient de consulter la décision qui vous a été notifiée. Voir page suivante pour les instructions de paiement.

CHF [Redacted]

Récépissé

Compte / Payable à
CH21 3078 8000 0500 2529 4
Etat de Genève - Service des
contraventions
Chemin de la Gravière 5
1227 Carouge

00033 06466 00542 82296

Merci de privilégier l'E-Banking pour votre paiement

Section paiement

Compte / Payable à
CH21 3078 8000 0500 2529 4
Etat de Genève - Service des contraventions
Chemin de la Gravière 5
1227 Carouge

Référence
10 02314 00033 06466 00542 82296
Informations additionnelles
3306466/5299130

Payable par
Vincent Albert
[Redacted]

Monnaie
CHF [Redacted]

Point de dépôt

Carouge, le 20 OCT 2022

Administrative, telle qu'un
piloteur un véhicule à
Décision de retrait du permis de conduire à l'essai sans prolongation
robotaire
En application de









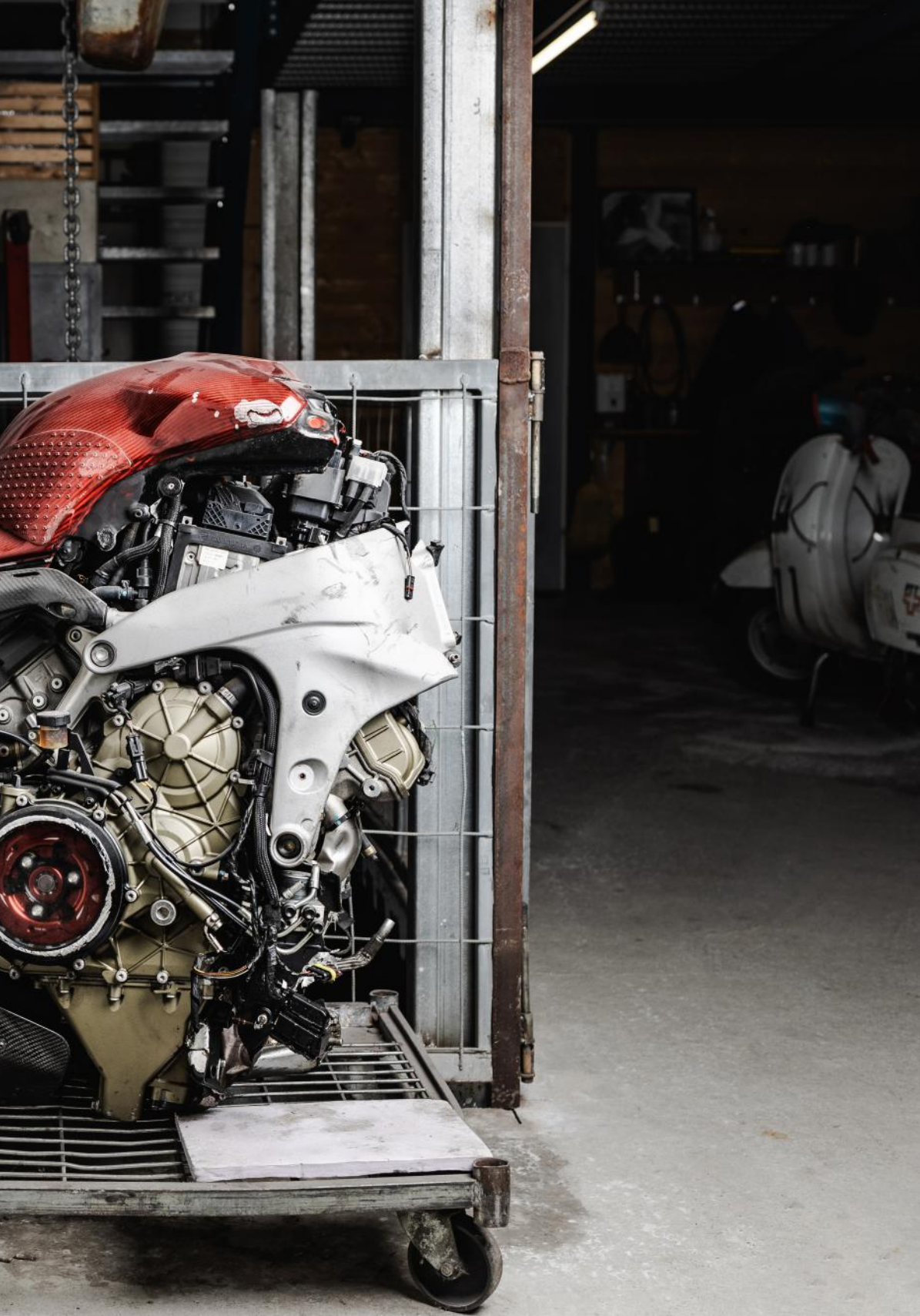












Remerciment:
Niels Ackermann
David Gagnebin de bon
Loan Nguyen
Frederique Merz
Thomas Brasey



